

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)



Droit à la protection des données

Dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données, j'ai des droits sur l'utilisation de mes informations personnelles dans ma structure :



• Droit d'accès et d'information :

Ma structure doit me donner des renseignements clairs sur l'utilisation de mes informations et sur mes droits concernant ces informations.

Mes informations sont confidentielles.

J'ai le droit d'accéder à mes informations dès que je le souhaite. Je peux vérifier où elles sont stockées.

Je peux vérifier si l'utilisation de mes informations se fait comme on me l'avait dit.

Le délai pour me répondre est de 30 jours et c'est gratuit.



• Droit de rectification :

J'ai le droit d'apporter des modifications sur mes informations personnelles lorsque j'estime qu'elles sont fausses ou qu'il y a une erreur.

La rectification doit se faire au maximum 30 jours après ma demande.



• Droit à l'oubli :

Je peux demander d'effacer mes informations personnelles si je considère que la structure n'a pas de raison de les utiliser.

Mes informations sont aussi effacées si la date d'utilisation est dépassée.



• Droit à la portabilité :

Je peux demander une copie de mes informations personnelles à la personne qui s'occupe du traitement de ces informations. Dans ma structure cette personne est
Cette copie doit être sous un format papier et électronique pour que je puisse les donner à un autre organisme.

Si j'ai des questions, je peux faire la demande par mail à.....
ou à ma structure qui transmettra ma demande.

Si j'estime que mes droits ne sont pas respectés,
je peux faire une réclamation à la Commission Nationale
de l'Information et des Libertés.